

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 25 novembre 2021

Résolution de M. Benjamin Rudaz du 9 juin 2021 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation urgente : « Pollution des sols à Lausanne aux dioxines et furanes, quels impacts pour la ville et ses habitants ? »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 9 juin 2021, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation urgente de M. Benjamin Rudaz « Pollution des sols à Lausanne aux dioxines et furanes, quels impacts pour la ville et ses habitants », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de M. Benjamin Rudaz :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité communique de manière proactive, régulière et transparente sur les résultats des analyses complémentaires, par exemple via le guichet cartographique communal ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité a pris note de la résolution et y répond comme suit.

Une première conférence de presse concernant la découverte de la pollution aux dioxines s'est tenue le 12 mai 2021. Suite à cela, la Municipalité a communiqué via son site Internet (<https://www.lausanne.ch/pollution-sol.html>) et mis en place une cellule de réponse à la population.

Une deuxième conférence de presse s'est tenue le 14 octobre 2021. La Ville a présenté les résultats des analyses complémentaires faites sur ses parcelles, ainsi que les mesures de restriction d'usage proposées au Canton.

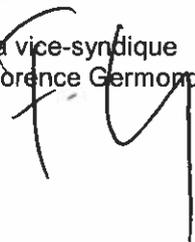
Une publication des analyses via le guichet cartographique communal est prévue dès que l'Office fédéral de l'environnement se sera prononcé sur la méthode d'analyse à adopter.

La Municipalité s'est également engagée à faire le point trimestriellement via son site Internet (<https://www.lausanne.ch/pollution-sol.html>) en fonction de l'évolution du dossier, en plus des informations que publie le Canton via son guichet cartographique et son site Internet (www.vd.ch/sols-dioxine).

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer,
Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

La vice-syndique
Florence Germond



Le secrétaire
Simon Affolter

